



Problème pour mon préavis de licenciement

Par **ninoux1983**, le **05/12/2009** à **11:29**

Bonjour,rrrnJe suis garde d'enfants au domicile des parents, la petite étant rentrée à l'école cette année n'a plus besoin de nounou toute la journée. Le 25 novembre 2009 mon patron m'a convoqué à un entretien de licenciement (car je refusais les modifications de mon contrat de travail), je m'y suis rendu avec un conseiller du salarié. Il m'a dispensé de mon préavis lors de cet entretien. Mais hier, a ma grande surprise, je reçois ma lettre confirmant mon licenciement avec mes dates de préavis ! Je l'ai appelé et a complètement changé de discours ! Que dois je faire? En plus, les dates ne sont pas bonnes, et j'ai reçu la lettre le 4 decemre alors qu'il dit ue mon préavis devait débiter le 3 ! Je vous remercie. Cordialement.

Par **Visiteur**, le **05/12/2009** à **16:26**

bonjour,rrrnque dit exactement la lettre concernant le passage sur le préavis ?rrnrncar il peut vous dispenser de le faire, mais est obligé de vous le payer...et votre contrat cessera donc à la fin du préavis.